PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Présents : Armand Hermans, président du CPAS

Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, Houda Khamal Arbit, Arlette De Ridder, conseillers

du CPAS

Audrey Monsieur, directeur général

Absents:

Excusés: Jacqueline Moreau, Guido Schollen, conseillers du CPAS

Le président ouvre la séance à 18h30.

Points ajoutés séance publique Points ajoutés séance à huis clos

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE DU CONSEIL

1. Politique et Organisation – Approbation des procès-verbaux des assemblées du Conseil des 28 octobre 2021 et 25 novembre 2021

Le Conseil,

Vote public Approuvé à l'unanimité des voix.

Décide

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix les procès-verbaux des assemblées du Conseil des 28 octobre 2021 et 25 novembre 2021.

B. SEANCE PUBLIQUE

1. Service financier – Adaptation n° 4 du plan pluriannuel 2020-2025

Le Conseil,

<u>Contexte</u>

Dans le courant de la législature, il sera nécessaire d'adapter le plan pluriannuel.

Les changements de circonstances ou de conceptions, les nouveaux besoins sociaux et les nouvelles opportunités qui se présentent sont en effet susceptibles de nécessiter des adaptations.

Fondements juridiques

- Décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale
- Arrêté du Gouvernement flamand du 30 mars 2018 relatif au cycle de politique et de gestion des administrations locales et provinciales
- Arrêté ministériel du 26 juin 2018 fixant les modèles et les modalités des rapports politiques, des plans comptables et des rapports numériques du cycle de politique et de gestion des administrations locales et provinciales

- Circulaire KB/ABB 2019/4 du 3 mai 2019 relative aux plans stratégiques pluriannuels 2020-2025 des administrations locales et provinciales suivant le cycle de politique et de gestion
- Approbation du plan pluriannuel 2020-2025 partie CPAS (Conseil de l'action sociale du 18/12/2019)
- Approbation du plan pluriannuel 2020-2025 partie commune et intégralité (Conseil communal du 19/12/2019)
- Approbation de l'adaptation n° 1 du plan pluriannuel 2020-2025 partie CPAS (Conseil de l'action sociale du 20/10/2020)
- Approbation de l'adaptation n° 1 du plan pluriannuel 2020-2025 partie commune et intégralité (Conseil communal du 21/10/2020)
- Approbation de l'adaptation n° 2 du plan pluriannuel 2020-2025 partie CPAS (Conseil de l'action sociale du 16/12/2020)
- Approbation de l'adaptation n° 2 du plan pluriannuel 2020-2025 partie commune et intégralité (Conseil communal du 17/12/2020)
- Approbation de l'adaptation n° 3 du plan pluriannuel 2020-2025 partie CPAS (Conseil de l'action sociale du 08/09/2021)
- Approbation de l'adaptation n° 3 du plan pluriannuel 2020-2025 partie commune et intégralité (Conseil communal du 09/09/2021)

Motivation

- Avis de l'équipe de gestion du 1/12/2021 : L'équipe de gestion rend un avis favorable au sujet de l'adaptation n° 4 du plan pluriannuel 2020-2025.
- Avis du Comité de concertation commune-CPAS du 16/12/2021 :
- Avis de la Commission Finances et Planning pluriannuel du 09/12/2021 :

Avis et visa du service financier

Le résultat budgétaire disponible est positif sur une base annuelle. La marge d'autofinancement est positive sur une base annuelle.

Vote public Approuvé à l'unanimité des voix.

Décide

Le Conseil du CPAS approuve sa partie de l'adaptation n° 4 du plan pluriannuel 2020-2025.

2. Service financier – Approbation du compte annuel 2020

Le Conseil,

Contexte

Courrier du 24/11/2021 de l'Agentschap Binnenlands Bestuur concernant l'approbation du compte annuel 2020.

Fondements juridiques

Décret sur l'administration locale, et en particulier l'article 332, §1er, 3°

Vote public Approuvé à l'unanimité des voix.

<u>Décide</u>

Le Conseil du CPAS prend connaissance du courrier du 24/11/2021 de l'Agentschap Binnenlands Bestuur concernant l'approbation du compte annuel 2020.

3. Patrimoine – Entretien du Campus de l'action sociale

Le Conseil,

Contexte

Il a été construit dans le domaine du parc de la Résidence un nouveau Campus de l'action sociale qui abritera les services du CPAS, le Centre de services local, la bibliothèque et quelques services de la commune, dont le Service Loisirs et le Service Affaires civiles.

L'effectif actuel du personnel de nettoyage ne permet pas de faire face à cette extension de la surface à nettoyer.

Le personnel de nettoyage dénombre actuellement de nombreux malades de longue durée qui ne peuvent pas être remplacés.

Le personnel de nettoyage restant doit être déployé sur plusieurs sites pour pouvoir réaliser le nettoyage de base.

Fondements juridiques

Décret sur l'administration locale du 22 décembre 2017, et en particulier les articles 40 et 41 relatifs aux compétences du Conseil communal

Loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs, et ses modifications ultérieures

Décret de gouvernance du 7 décembre 2018

Décret sur l'administration locale du 22 décembre 2017, et en particulier les articles 326 à 341 inclus relatifs à la tutelle administrative

Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures

Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, et en particulier l'article 41, §1er, 1° (le montant estimé hors TVA n'atteint pas le seuil de 214.000,00 €), l'article 57 et l'article 43

Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures

Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures

Avis

Pour le marché « Entretien du Campus de l'action sociale », un cahier des charges portant le numéro D-2021-036 a été établi par la cellule Patrimoine/Mobilité du Service Affaires territoriales.

Ce marché est subdivisé comme suit :

- * Marché de base (Entretien du Campus de l'action sociale), estimation : 106.299,00 € hors TVA ou 128.621,79 € TVA de 21 % incluse
- * Prolongation 1 (Entretien du Campus de l'action sociale), estimation : 106.299,00 € hors TVA ou 128.621,79 € TVA de 21 % incluse

La dépense totale pour ce marché est estimée à 212.598,00 € hors TVA ou 257.243,58 € TVA de 21 % incluse.

Le marché sera conclu pour une durée de 12 mois.

Il est proposé d'attribuer le marché par voie de procédure négociée simplifiée avec publication préalable.

L'administration ne disposait pas des quantités exactes requises au moment de l'établissement du cahier des charges pour ce marché.

Motivation

Alléger la charge de travail du personnel de nettoyage.

Avis et visa du service financier

Numéro de l'action :	Compte général :	Code stratégique :
GBB	0119-	0119-08/61030001/GEM/CBS/0/IP-
	08/61030001/GEM/CBS/0/IP- GEEN	GEEN
Budget approuvé :	Dépense/recette effective :	Solde du budget :
Estimation : 212.598,00 €	inconnue	€
hors TVA ou 257.243,58 €		
TVA de 21 % incluse (contrat		
pour 12 mois + reconduction		
éventuelle)		

<u>Vote public</u> Approuvé par 7 voix pour (Armand Hermans, Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, Annie Vanderhaegen, Carol Delers, Arlette De Ridder), 1 voix contre (Bernard Carpriau) et 1 abstention (Houda Khamal Arbit).

Décide

Article 1^{er} – Le cahier des charges portant le numéro D-2021-036 et l'estimation pour le marché « Entretien du Campus de l'action sociale », établis par la cellule Patrimoine/Mobilité du Service Affaires territoriales, sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu dans le cahier des charges et dans les règles générales d'exécution des marchés publics de travaux, de fournitures et de services. L'estimation s'élève à 212.598,00 € hors TVA ou 257.243,58 € TVA de 21 % incluse.

Article 2 – Le marché susmentionné est attribué par voie de procédure négociée simplifiée avec publication préalable.

Article 3 – Le marché est annoncé et publié à l'échelon national.

Article 4 – La dépense pour ce marché a été prévue au budget d'exploitation de 2022 et de 2023, sous le code budgétaire 0119-08/61030001/GEM/CBS/0/IP-GEEN (action GBB).

4. Politique et Organisation – Notification des décisions prises par le Bureau permanent en ses séances des 1^{er} et 2 décembre 2021

Le Conseil,

Vote public Approuvé à l'unanimité des voix.

Au nom du CPAS,

(s) Le directeur général Audrey Monsieur Le président du CPAS Armand Hermans

La séance est levée à 20h00.

Le directeur général Audrey Monsieur Le président du CPAS Armand Hermans

5